

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21046 - 78ÈME ANNÉE

Conférence sur « Le quotidien du journalisme » au Campus d'Ambohitsaina

Madagascar-La Réunion : partage entre des étudiants de l'Université d'Antananarivo et Témoignages

Ce 7 septembre à l'initiative de l'Université d'Antananarivo a eu lieu un moment de partage entre des étudiants en Licence COMMO, de la Mention COMMO dirigée par le Dr. Lanto Charlys Rasoanilana, et Manuel Marchal, rédacteur en chef de Témoignages. Ce fut lors d'une conférence organisée dans un amphithéâtre de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines sur le thème « Le quotidien du journaliste », sous la modération de Faly Rakotoarivony, directeur de la communication et du marketing de l'Université d'Antananarivo.

Ce 7 septembre était une journée très animée au Campus d'Ankatso de l'Université d'Antananarivo. C'était en effet le Salon de l'étudiant. Des étudiants des plus de 80 mentions de l'Université présentaient leurs formations aux nouveaux bacheliers. C'était également un jour de délibération pour les jurys d'examen. La rentrée universitaire n'avait donc pas encore eu lieu.

Une cinquantaine d'étudiants en Licence COMMO ont répondu ce 7 septembre 2022 à une initiative de la Mention COMMO, dirigée par le Dr. Lanto Charlys Rasoanilana. Ces jeunes suivent un cursus dans le domaine de la communication, et le journalisme constitue un débouché possible. Ils ont participé à une conférence tenue par Manuel Marchal, rédacteur en chef de Témoignages, et modérée par Faly Rakotoarivony, directeur de la communication et du marketing de l'Université d'Antananarivo. Le thème était « Le quotidien du journalisme ». Ce fut l'occasion pour le rédacteur en chef de Témoignages de partager les acquis de plus de 20 ans d'expériences dans le journalisme.

Après la présentation de l'intervenant, ce dernier donna quelques éléments sur l'histoire de La Réunion. Il souligna les liens qui unissent Mada-

gascar et La Réunion. Ils se trouvent dans le peuplement de notre île. Ceci se traduit notamment par un apport important des Malgaches à la constitution du peuple réunionnais. Cela se manifeste également dans les noms des lieux de l'intérieur de La Réunion : Mafate vient de Mahafaty, lieu qui tue ; Tampon de Tampony, sommet ; Belouve de Be lova, grand héritage ; Maduran de Maty harana, falaise des morts donc lieu sacré... Cette toponymie rappelle l'existence à l'intérieur de notre île de royaumes où les Malgaches révoltés contre l'esclavage reconstituèrent leur organisation sociale, et donnèrent aux lieux des noms en fonction de leur utilité.

Le rédacteur en chef de Témoignages expliqua également l'impact du colonialisme français dans le mental des Réunionnais. Pour les Malgaches, cela commença par la perte du nom et de la langue du pays d'origine. Cela se poursuivit par le poids de l'assimilation qui voulait faire croire aux descendants d'immigrés, notamment malgaches ou indiens, qu'ils n'avaient pas d'histoire en dehors de la France. Cela se traduisit par une grande misère qui plaça la revendication sociale comme priorité, d'où la mobilisation pour obtenir la citoyenneté française dans le cadre du département à partir des années 1930. Dans ces conditions, une revendication d'indépendance ne pouvait être comprise. Manuel Marchal rappela que l'abolition du statut colonial le 19 mars 1946 découlait de la victoire du CRADS, front de libération anti-colonial, aux législatives d'octobre 1945, et du soutien des communistes français qui constituaient alors le plus important groupe parlementaire à l'Assemblée en France.

120000 illettrés à La Réunion : grand étonnement des étudiants malgaches

Ceci permit l'arrivée à La Réunion de la Sécurité sociale mais la population restait dans la misère. A la fin des années 1950, La Réunion était toujours un des pays les plus pauvres du monde, d'où la revendication d'autonomie portée par le Parti communiste réunionnais qui venait de naître. L'objectif était de donner aux Réunionnais les moyens politiques de régler les problèmes auxquels Paris refusait de s'attaquer, d'où la lutte pour La Réunion autonome, démocratique et populaire. Ce combat a permis la reconnaissance de l'existence du peuple réunionnais et de sa langue, le créole.

Les luttes des syndicats et des partis progressistes permirent aux Réunionnais d'obtenir peu à peu l'égalité sociale promise dès le 1er janvier 1947 : égalité du SMIC en 1995, du RMI en 2001... mais le poids du néocolonialisme français maintient les Réunionnais dans une situation de sous-développement avec une très forte aliénation, malgré le fait que le créole soit la langue de communication à La Réunion.

Cela se manifeste tout d'abord par un taux de chômage proche de 30 %, et plus de 50 % pour les jeunes, ensuite par un coût de la vie nettement plus important qu'en France. Près de 40 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté et beaucoup n'ont plus rien quand arrive le 15 de chaque mois. L'indicateur qui étonna le plus les étudiants fut celui-ci : 120.000 Réunionnais illettrés sur une population de 850.000 habitants, alors que ces Réunionnais ont fréquenté pendant au moins 10 ans le système scolaire français.

S'inscrire dans un monde en constant changement

Le rédacteur en chef de Témoignages rappela la ligne éditoriale de ce journal fondé en 1944 : aider à la prise de conscience que les Réunionnais sont un peuple, avec comme application la solidarité avec les autres peuples en lutte. Ceci se manifesta notamment dès 1947, avec la solidarité avec les victimes de la répression de la révolte à Madagascar.

Manuel Marchal a ensuite partagé ses expériences professionnelles. Il présenta comment se construit

un journal quotidien, de la conférence de rédaction à la diffusion, et les différents métiers du journalisme. Il fit part de qualités nécessaires à l'exercice de cette profession, en particulier la capacité d'anticiper l'évolution technologique, ainsi que l'importance de veiller à l'autonomie financière du média, garant de l'indépendance de la ligne éditoriale.

La conférence se conclut par un appel : l'importance de former des professionnels de la communication, dont des journalistes, pour faire entendre la voix de nos peuples dans un monde en plein bouleversement. Ceci permettra au monde de connaître les initiatives positives dans nos pays. Madagascar et La Réunion se situe en effet au cœur de la région la plus dynamique du 21e siècle, entre la Zone de libre échange continentale africaine et le RCEP. L'océan Indien est le lien entre les deux plus importants blocs économiques du monde.

Développer la coopération

Le rédacteur en chef de Témoignages a rappelé que les étudiants connaîtront Madagascar peuplée de plus de 50 millions d'habitants en 2050, et que leurs enfants vivront dans Madagascar qui dépassera 100 millions d'habitants en 2100, tandis que la Tanzanie toute proche abritera 300 millions d'habitants, l'équivalent de la population actuelle des USA. Il a insisté sur l'importance d'anticiper ces échéances inéluctables.

La conférence s'est conclue par un message de remerciement des étudiants, qui ont fait part de leur reconnaissance pour ce moment de partage très enrichissant.

Ce partage en appelle d'autres, et il est amené à s'inscrire dans la durée. C'est le meilleur prolongement qui soit à la conférence du 7 septembre 2022 à l'Université d'Antananarivo.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Insécurité permanente depuis la sécession des Comores en 1975 : les élus prennent la population en otage pour exiger plus d'assistance de la France

Mayotte : les élus ferment écoles et administrations locales et appellent les Mahorais à garder leurs enfants chez eux

Depuis aujourd'hui 15 septembre 2022, les élus de Mayotte sont à l'initiative d'une opération « île morte ». Ils ont décidé de fermer les écoles et les administrations dont les CCAS, de ne plus assurer le ramassage scolaire et appellent les Mahorais à interdire leurs enfants de sortir. La population est prise en otage pour exiger de la France qu'elle militarise encore davantage Mayotte afin de lutter contre l'insécurité causée par de profondes inégalités. Or, ce climat d'insécurité découle du maintien de l'administration française sur ce territoire à la demande d'une classe dominante qui tirait de grands profits de cette situation. Il n'a fait que de s'amplifier depuis les exactions perpétrées à Mayotte au lendemain de la proclamation de l'indépendance des Comores en 1975.

L'insécurité à Mayotte est une constante depuis qu'une poignée de riches habitants de cette île ont voulu la sécession des Comores avec le soutien de Paris. Alors qu'un référendum organisé par la France avait débouché sur le choix clair et net de l'indépendance à plus de 90 % dans l'archipel, des membres de la classe dominante de Mayotte ont refusé ce résultat allant à l'encontre de leurs intérêts. Débute alors en 1975 un climat de violences : des villages brûlés, la chasse aux partisans de la décolonisation, expulsions massives de Mahorais favorables au respect de l'intégrité territoriale des Comores, le tout avec la bienveillance de la Légion étrangère, d'autres troupes de l'armée française ainsi que de la gendarmerie. Il fallait faire taire toute opposition par un climat de terreur.

Plus Mayotte est intégrée à la France, plus l'insécurité grandit

L'importation à Mayotte de la société de consommation occidentale grâce à des transferts publics massifs n'a pas apaisé la situation. Elle favorisa la construction d'une société reposant d'une part sur l'exploitation de Comoriens traités comme des étrangers à Mayotte, et d'autre part sur l'achat de produits importés hors de prix. La volonté de la France de transformer Mayotte en vitrine de sa puissance

dans la région a favorisé l'immigration en provenance des autres îles des Comores. Il en découle une société extrêmement inégalitaire où coexistent une classe capable de consommer à l'europpéenne et une grande partie de la population qui est rejetée dans la pauvreté, voire dans la clandestinité. Les conditions de l'insécurité sont réunies.

Face à cette situation, des élus mahorais demandent plus d'assistance de la France, notamment sur le plan militaire. Comme moyen de pression, ils ont donc décidé de prendre la population en otage en organisant à partir de ce 15 septembre 2022 une opération « île morte ».

Plus de 250000 Mahorais pris en otage par des élus qui appellent la France au secours

Un communiqué de l'Association des maires de Mayotte daté du 13 septembre précise les modalités de la prise en otage de la population :

« Les élus ici présents, parlementaires, maires, conseillers départementaux (...) et les forces vives de l'île (collectifs de citoyens, UDAF) ont décidé d'un commun accord :

De fermer toutes les écoles et les administrations publiques locales (Mairies, Conseil départemental, CCAS, Caisse des écoles) et ce à compter du 15 septembre jusqu'à nouvel ordre.

De demander aux parents de garder leurs enfants à la maison durant ces jours de fermeture.

De demander au Conseil départemental de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'aucun transport scolaire ne circule à compter de ce jeudi ».

Cette fermeture des écoles et administrations publiques locales cessera quand les conditions seront réunies pour le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la tranquillité publique « dans ce beau département ».

Paris va-t-il donner satisfaction aux revendications des élus qui appellent la France à plus de répression ? A suivre...

M.M.

Tribune libre d'André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue, Membre et Conseiller juridique du Mouvement Réunionnais pour la Paix (MRPaix)

À propos de la résurrection de l'État souverain de Madagascar le 26 juin 1960 : la preuve par neuf apportée par le Général de Gaulle

Visible de très loin, le Palais de la Reine domine majestueusement la vallée de l'Ikopa et surplombe de manière vertigineuse la ville d'Antananarivo. Cet édifice imposant a été autrefois le puissant symbole d'un État souverain au regard du droit international public positif avant que celui-ci ne devienne une colonie française en application d'une loi votée de manière expéditive par le Parlement français, le 6 août 1896.

Il faut d'emblée savoir qu'à la souveraineté originelle que la France prétend avoir établi sur les îles Éparses du canal de Mozambique par la voie de la découverte géographique et de l'occupation effective à la fin du XIXe siècle, le représentant de Madagascar aux Nations Unies a opposé la souveraineté traditionnelle de Madagascar sur chacun des îlots.

Le 27 novembre 1979, Blaise Rabetafika a ainsi fait observer qu'avant la colonisation française établie en 1892 sur l'archipel des Glorieuses et en 1896 sur les trois îlots Juan de Nova, Europa et Bassas da India, les îles Éparses n'étaient en aucun cas des res nullius ou territoires sans maître susceptibles d'appropriation par le premier occupant, comme le soutient la France. Pour le porte-parole du Gouvernement malgache au sein de l'Organisation mondiale, les îles Éparses sont au contraire des prolongements insulaires naturels du territoire étatique malgache et plus précisément – avant l'annexion de la Grande Ile par la France en 1896 – des dépendances du Royaume souverain de Madagascar en application d'un principe élémentaire bien connu dans la plupart des ordres juridiques internes selon lequel l'accessoire suit toujours la condition du principal (accessorium sequitur principale) : Voici au demeurant son crédo :

« Avant la colonisation, il existait déjà un État malgache indépendant dont la souveraineté avait été reconnue internationalement par l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis, la France et l'Italie. Juridiquement et naturellement, ces îles étaient des dépendances de l'État souverain de Madagascar et leur prise de possession (par la France) était dépourvue de base légale ».

C'est un fait historique que l'on doit considérer comme incontestable : avant le vote de la loi d'annexion par le Parlement français à la date ciblée du 6 août 1896, la Grande Ile de Madagascar a servi de support à un État malgache indépendant, un État à la fois structuré, unificateur et centralisateur. Ses fondateurs ont été les rois Andrianampoinimerina et Radama Ier qui régnèrent respectivement de 1787 à 1810 et de 1810 à 1828.

Comme les États-Unis et d'autres grandes puissances européennes susmentionnées, la France a ainsi été conduite à reconnaître officiellement, dès le XIXe siècle, la souveraineté du Royaume de Madagascar en concluant avec lui plusieurs engagements internationaux. Ainsi, une convention franco-malgache, signée le 12 septembre 1862 – dans laquelle la France reconnaît Radama II comme Roi de Madagascar – institue une « paix constante et amitié perpétuelle » entre les deux pays¹. Par la suite, il est vrai, la France a éliminé l'État malgache.

Cette opération destructrice s'est effectuée en deux temps. D'abord, un traité de semi-protectorat a été imposé à la Reine Ranaivalona III, le 17 décembre 1885, à Tamatave. En ce sens, l'article 2 de cet accord dispose très clairement : « Un résident, représentant le Gouvernement de la République, présidera aux relations extérieures de Madagascar, sans s'immiscer dans l'administration intérieure des États de Sa Majesté la Reine ». Ensuite, dans un second traité signé le 1er octobre 1895 avec la même souveraine – après la prise de Tananarive par l'armée française – est institué un véritable mais éphémère protectorat en vertu de son article 1er, ainsi rédigé : « Le Gouvernement de Sa Majesté la Reine de Madagascar reconnaît et accepte le protectorat de la France avec toutes ses conséquences »². Au besoin, pour lever toute espèce d'ambiguïté, l'article 3 du traité franco-malgache apporte la précision suivante : « Le Gouvernement de la République française représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures ».

Sans doute, la loi d'annexion votée par le Parlement français le 6 août 1896 a-t-elle mis brutalement fin à l'existence du Royaume souverain de Madagascar. Mais il faut bien reconnaître qu'en déclarant expres-

sément « colonie française l'île de Madagascar avec les îles qui en dépendent » sur le fondement de la contiguïté géographique, ce texte législatif français, pour le moins lapidaire et péremptoire, confirmait purement et simplement l'unité organique de Madagascar et des îles Éparses conformément aux principes généraux de la succession d'États.

Le Gouvernement d'Antananarivo fait encore valoir que la revendication officielle et constante, au plan juridique, de l'archipel des Glorieuses et des îlots Juan de Nova, Europa et Bassas da India par les responsables malgaches depuis 1972 est d'autant plus légitime que la France a violé de manière manifeste deux principes fondamentaux et complémentaires du droit international de la décolonisation : le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et celui de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. La France a méconnu ces principes d'essence coutumière en détachant autoritairement et dans le secret, par le décret du 1er avril 1960, les îles Éparses de la République autonome de Madagascar, à la veille de sa résurrection en tant qu'État indépendant³.

Enfin, comme preuve par neuf de l'existence d'un État malgache pleinement souverain avant son annexion par la France par la loi scélérate du 6 août 1896, on peut se référer à une citation certes anecdotique mais ô combien célèbre. Lors de sa première visite officielle à Tananarive, en sa qualité de dernier Président du conseil de la IV^e République, le Général De Gaulle prononça le vendredi 22 août 1958 une phrase à la fois historique et prophétique devant une foule immense et enthousiaste assemblée au stade municipal de Mahamasina, considéré par les historiens et les politologues de la Grande Ile comme « l'ancien Champs de Mars de la monarchie Méridionale » et un « haut lieu de la mémoire collective malgache »⁴. En désignant de manière ostensible la colline où est situé le Palais de la Reine qui surplombe la vallée de l'Ikopa, le Général de Gaulle déclara :

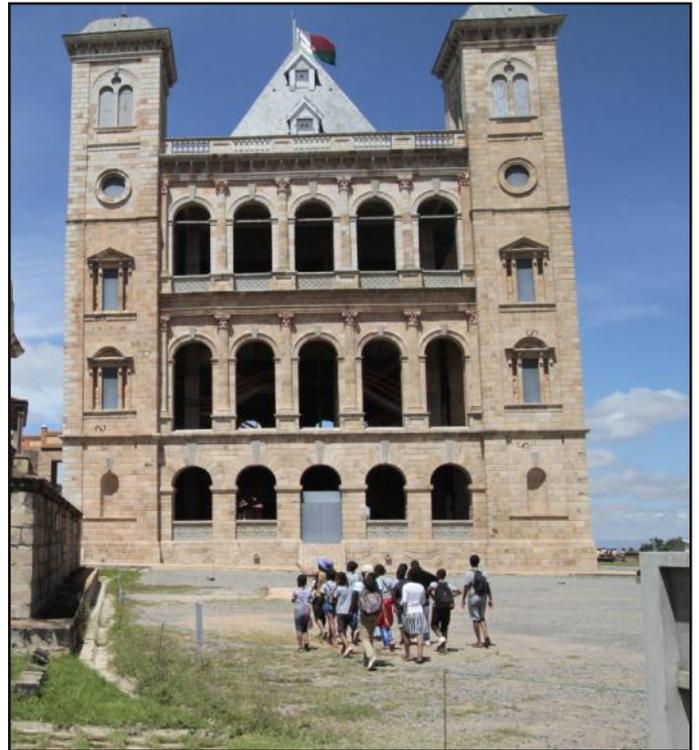
« Demain, vous serez de nouveau un État comme vous l'étiez lorsque ce Palais était habité »⁵.

André Oraison

1. H. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1961, p. 174 et R. DELVAL, *Radama II. Prince de la Renaissance malgache (1861-1863)*, Paris, Éditions de l'École, 1972, p. 385-392.

2. P. BOITEAU, *Contribution à l'histoire de la nation malgache*, Paris, Éditions Sociales, 1958, p. 406-409 et p. 415-417.

3. Pour des études approfondies en droit interna-



tional public et concernant directement le différend franco-malgache sur les îles Éparses du canal de Mozambique, voir notamment A. ORAISON, « Radioscopie critique de la querelle franco-malgache sur les îles Éparses du canal de Mozambique (La succession d'États sur l'archipel des Glorieuses et sur les îlots Juan de Nova, Europa et Bassas da India) », *Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI)*, 2010, n° 11, p. 147-233 ; A. ORAISON, « Radioscopie critique du décret français du 1er avril 1960 (À propos du différend franco-malgache sur les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India) », *La Revue Juridique de Madagascar Conseil International (Revue MCI)*, 2015/2016, n° 72-73 (Dossier Spécial Îles Éparses), p. 47-57.

4. A. SPACENSKY, *Madagascar, Cinquante ans de vie politique (de Ralaimongo à Tsiranana)*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1970, p. 281 ; A. SAURA, *Philibert Tsiranana (1910-1978). Premier président de la République de Madagascar*, tome I (À l'ombre de De Gaulle), Paris, Éditions L'Harmattan, 2006, p. 47.

5. Ibidem

Oté

An parlan d'dévolpman :

Pou kossa par l'fète léta i vé pa ni dévlope anou ?

Néna inn-dé zour mwin té apré diskite avè in kamarad dsu lo dévolpman nout péi la Rényon mi oi pa arivé ziska zordi, mèm si mwin la fine ize in gran morsso d'mon vi. Donk mi di avèk li : « Kanssa noute péi la Rényon sar in péi dévolpé ? »

Ala ké li réponde amwin : « La franss i vé pa ni dévlope, pars si ni dévlope ni pé raporte la prèv nou lé kapabe débruiye anou par nou mèm é sa l'éta i vé pa... ». Mézami, éssèye bien rofléshi dsu sak kamarade-la la di amwin pars pou mwin néna pwinn in méyèr définissyon lo kolonyalism sansa lo néo-kolonyalism franssé.

Fransh vérité ni pouré ékrire épi ékrire ankore dsu noute kapabilité dévlope noute péi, son bande fors prodiktiv, dsu noute kapabilité done nout pèp son sosso épi assir ali in bon nivo d'viv. Banir la mizèr, sirmonte nout bande difikilté, dévlope nout kiltir, ko-dévlope anou dann nout lanvironeman. Opliss ni pouré fèr in n'afèr konmsa opliss léta va dékarkasse ali pou ral anou déytèr épi anpèsh anou dévolpé...

Imazine in kou ni fé in plan pou trape noute lotsifizans alimantèr é ni avanss dessus pou trapé. Mazine galman ni fé in plan pou noute lotonomi énézètik, é ni avanss dossi pou trape ali. Mazine ankore ni pouss an avan lindistriyalizasyon noute péi é sa i marsh. Kèl rol léta i pouré tienbo

par rapor anou ? Mwin lé sir-é-sèrtin li sava fé toute sak li pé pou kass anou épi anpèsh anou trape noute lobzèktif « dévolpman ».

Zot i panss sak mi di lé pa vré ?

Bin alor ésplike amwin pou kossa la kass lo bande zobjèktif Paul Vergès l'avé mète an plass dann tan li lété prézidan la réjyon. Pou kossa inn parti d'la gosh avèk la droite la alyanssé — obzèktivman — pou anpèsh Paul Vergès fé in nouvo manda épi pouss in pé pliss an avan noute dévolpman.

Mézami noute listoir néna poin lontan i mérite d'ète analizé pou nou konète pou kossa sak l'arivé l'arivé é pou kossa zordi nou lé dann trin ni lé zordi... Astèr alon poze in késtyon, lo bande fors politik étan sak zot i lé zordi, si déssèrtin néna la volonté roprande program de fon Paul Vergès la komanss dévolpé, kossa k'i pouré spassé d'aprè zot ?

Si kamarade la koz avèk mwin na poin lontan néna rézon, mi diré l'éta lé paré si i fo pou kass toute sak — an parmi bande fors politik zordi — i voudré kontinyé pliz ou mwins program Paul Vergès.

A bon ékoutèr, salu.

Justin